

Electricité
1er juillet 2022 - 30 septembre 2022*
Clients protégés
Prix social maximal

	hors TVA	TVA 6% comprise
TARIF SOCIAL MONOHORAIRE		
Composante énergie (c€/kWh)	15,998	16,957
Composante distribution (c€/kWh)	6,279	6,656
Composante transport (c€/kWh)	0,943	1,000
Total (c€/kWh)	23,220	24,613

	hors TVA	TVA 6% comprise
TARIF SOCIAL BIHORAIRE		
Jour		
Composante énergie (c€/kWh)	16,756	17,761
Composante distribution (c€/kWh)	6,279	6,656
Composante transport (c€/kWh)	0,943	1,000
Total (c€/kWh)	23,978	25,417
Nuit		
Composante énergie (c€/kWh)	13,702	14,524
Composante distribution (c€/kWh)	4,744	5,029
Composante transport (c€/kWh)	0,943	1,000
Total (c€/kWh)	19,389	20,553

	hors TVA	TVA 6% comprise
TARIF SOCIAL EXCLUSIF DE NUIT		
Composante énergie (c€/kWh)	9,563	10,137
Composante distribution (c€/kWh)	3,610	3,827
Composante transport (c€/kWh)	0,943	1,000
Total (c€/kWh)	14,116	14,964

* Du 1er mars au 30 septembre 2022 inclus, la TVA sur l'électricité est réduite de 21% à 6%.

Par conséquent, les tarifs sociaux électricité hors TVA applicables au 3e trimestre 2022 sont soumis à un taux de TVA de 6%.

NB: Ces tarifs ne comprennent pas les éléments suivants : cotisation énergie, accise spéciale, redevance de raccordement (Wallonie) et cotisation fonds énergie (Flandre).

Les clients protégés sont exonérés de la cotisation énergie, de l'accise spéciale et de la cotisation fonds énergie (Flandre).

Les tarifs de réseaux de transport et de distribution sont inclus.

Les données par composante sont uniquement communiquées à titre d'information.

Il est recommandé de reprendre seulement le tarif total sur la facture du client.